



## DECLARATION AU CNC DU 12 SEPTEMBRE 2019

Le SYNAPSE-UNSA souhaite intervenir sur les 2 premiers points inscrits à l'ordre du jour et qui portent sur la réforme de l'organisation territoriale de l'Etat et des missions des ARS.

La première chose que l'on retient de cette réforme territoriale, c'est bien l'affirmation du rôle central du Préfet, en particulier du Préfet de département, qui est cité presque à chaque page.

Le modèle ARS régionalisé et centralisé sur le siège est en décalage avec cette réforme qui défend un champ de compétence largement investi par le pouvoir préfectoral. La priorité absolue des ARS doit maintenant être de faire évoluer leur modèle très tourné depuis 2010 sur la régionalisation des missions et des équipes vers un modèle inverse tourné vers la territorialisation.

Le SYNAPSE-UNSA a extrait les parties de la circulaire qui concernent directement les services Santé-Environnement :

- Le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, le Ministère de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales et le Ministère des Solidarités et de la Santé procéderont à l'identification précise des missions susceptibles d'adopter un tel schéma en matière de politique de l'environnement.
- D'ores et déjà, en matière de politique de l'eau et de traitement de l'habitat insalubre et indigne, les Ministres devront engager ce travail afin d'en définir le périmètre géographique et fonctionnel et les modalités de mise en œuvre en lien avec les Préfets.

En résumé, les Préfets revendiquent la gestion en matière de politique de l'eau et du traitement de l'habitat insalubre et indigne à travers la création de plateformes départementales ou inter départementales. Ces plateformes, placées sous l'autorité du Préfet de département, seront dirigées par un responsable investi d'une autorité fonctionnelle sur l'ensemble des services compétents.

Il apparait que Madame Buzyn, dans sa lettre du 26 juillet aux agents des ARS et SE, ne perçoit en rien que :

- d'une part, les évolutions puissent modifier l'affectation des agents des ARS, alors que les missions Eau et Habitat concernent plus de 70% de l'activité des personnels des services chargés de la santé environnementale en ARS...
- d'autre part, qu'elles ne remettent pas en cause l'intégration à part entière des missions de santé environnementale au sein des politiques conduites par les ARS...

Selon nos informations :

- La réunion métier « Santé et Environnement » du 18 décembre 2018 réservée aux IRGS, est confidentielle : ils n'ont pas été autorisés à informer leurs collègues !!!
- Les Préfets ont d'ores et déjà collecté le nombre d'ETPT dédiés aux contrôles sanitaires de l'eau / suivi de la protection de la ressource / contrôles et inspection / gestion de l'eau (MISE ou MISEN, sécheresse...).

Le SYNAPSE-UNSA craint que le dialogue social ne soit des plus réduits, d'autant que le calendrier fixé par le Gouvernement est restreint et que les Services/Directions SE ne sont en rien associés aux réflexions.

Le SYNAPSE-UNSA alerte le Ministère sur les conséquences d'un transfert de l'autorité fonctionnelle sur les thématiques de l'eau et de l'habitat :

- Modification du CSP.
- Perte de l'indépendance des avis sanitaires sur des projets sur l'eau. L'ARS a des positionnements sanitaires qui peuvent aller à l'encontre d'autres enjeux/priorités (économiques, environnementaux...).
- Mobilisation des moyens qui exercent leurs missions à la fois en matière de procédures relatives à l'habitat insalubre et au saturnisme, mais également vis-à-vis de risques spécifiques (radon, monoxyde de carbone, légionelles...).
- Création d'un échelon supplémentaire entre l'ARS et le Préfet qui ralentira les prises de décisions et la place hiérarchique du management technique par les ingénieurs sanitaires.

Pour le SYNAPSE-UNSA se pose clairement la question du devenir des services Santé-Environnement. Cette réorganisation pouvant conduire à terme au risque d'éclatement de leurs champs de compétences en cas de transfert de missions, de multiplication de donneurs d'ordre et de strates hiérarchiques.

Par ailleurs, le SYNAPSE-UNSA demande une levée de la confidentialité de tous les documents de réflexion et la décision officielle du collègue des DGARS.

Le SYNAPSE-UNSA a également interrogé les personnels de SE sur les informations dont ils disposaient : très peu d'agents sont associés aux réflexions en cours...

Pour le SYNAPSE-UNSA, conserver l'unité des Services Santé-Environnement est LA priorité. Ce sont les seuls services sur leurs thématiques, dont la voie d'entrée est l'environnement associé à la santé humaine : la santé environnementale est pluridisciplinaire, transversale, partenariale, interministérielle, au service des citoyens, des collectivités et des populations.

\* \* \* \* \*